

PS



Secrétariat national à la Riposte

30 mai 2013

## EMPLOI DES JEUNES : L'EUROPE EN ORDRE DE BATAILLE

Le chômage endémique des jeunes en Europe est une priorité pour la France, comme pour les autres pays de l'Union européenne. Les ministres français et allemands des Finances et de l'emploi se sont réunis cette semaine à Paris afin d'envisager cette question à l'échelle européenne.

Reconstruire la confiance des jeunes dans une Europe à laquelle ils risquent de tourner le dos, ne pas hypothéquer une génération entière, reconstruire l'emploi, sécuriser les systèmes sociaux sont autant de priorités fixées par François Hollande, en France et en Europe.

### EN CHIFFRES

- > 60 milliards d'euros ont été débloqués sous forme de prêts que la BEI accordera, dont une partie a vocation à financer des créations d'emploi dans les petites entreprises.
- > 6 milliards d'euros seront destinés à financer l'initiative Emploi des jeunes, décidée par le Conseil européen de février. Les fonds structurels européens seront l'une des sources de financement privilégiées. L'objectif est d'encourager la création d'emploi dans les pays les plus affectés par le chômage, et dans lesquels la jeunesse n'a que peu de perspectives.

### Quatre chantiers principaux ont été envisagés lors de la réunion franco-allemande des ministres :

- > le financement
- > la formation
- > l'insertion des jeunes dans le marché du travail
- > la mobilité

À cet égard, la mesure phare qui est envisagée est le déblocage de crédits destinés à favoriser la mobilité européenne, l'Erasmus de l'alternance. Actuellement réservée aux étudiants des écoles ou universités, la mobilité européenne permet de rapprocher l'Europe de sa jeunesse et offre aux jeunes la possibilité de bénéficier d'expériences professionnelles dans différents pays. L'accès à la formation et à l'alternance, l'accès à la mobilité constituent des leviers pour créer de l'emploi, favoriser une culture commune, dynamiser l'économie.

## CHÔMAGE : DES MESURES EUROPÉENNES À L'ŒUVRE

Les chiffres du chômage, parus aujourd'hui, indiquent pour le 24<sup>ème</sup> mois consécutif, que la France connaît une augmentation des chiffres du chômage. Cela montre la densité de la crise. Elle perdure en raison des politiques d'austérité, menées dans l'ensemble de la zone euro, et que la Commission commence seulement à remettre en cause.

Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés par la hausse du mois d'avril, mais sur l'année, c'est la catégorie des plus de cinquante ans qui a augmenté (+17,4 %). La hausse d'avril s'explique principalement par l'augmentation

du nombre d'inscriptions liée à la fin des CDD et à l'augmentation des licenciements économiques.

Le président de la République, qui s'est exprimé avec la Chancelière allemande Angela Merkel, a indiqué l'objectif de création d'un fonds qui puisse être utilisé par la zone euro pour la compétitivité de l'emploi, ainsi que des mesures européennes pour l'emploi des jeunes.

Les politiques mises en œuvres par la gauche depuis un an sont en cours de déploiement dans les territoires et leur impact doit se concrétiser dans les prochains mois.

Le président de la République mobilise toutes les énergies du pays pour inverser la courbe du chômage : ce fléau, qui frappe la France depuis des années sous la droite, ne peut être enrayeré en quelques mois seulement.

Le plan de lutte contre le chômage des jeunes annoncé cette semaine est ambitieux : les jeunes de moins de 25 ans pourront être embauchés plus facilement par les petites entreprises grâce à des taux d'emprunts préférentiels, ou par l'incitation à développer l'apprentissage en entreprise.

Face au spectre d'une récession qui perdurerait dans la zone euro, l'Union Européenne et les pays membres doivent s'engager avec force vers des politiques de soutien à l'emploi et d'investissements.

L'ensemble des réformes engagées par François Hollande vont dans ce sens et montent en puissance. Elles constituent de solides outils pour mener la bataille contre le chômage : emplois d'avenir, contrats de génération, création de la BPI, loi sur la sécurisation de l'emploi, création de postes dans l'Éducation nationale, pacte de compétitivité.

« Dans la droite ligne de son engagement à réorienter l'Europe vers la croissance et l'emploi, le président Hollande a lancé mardi dernier un plan ambitieux de lutte contre le chômage des jeunes par l'accession des entreprises qui engagent et qui forment des jeunes de moins de 25 ans à des taux d'emprunts préférentiels, ou par l'incitation à renforcer l'apprentissage en entreprise en Europe via un programme d'échanges type Erasmus basé sur l'alternance. Ce « New deal for Europe » n'est que la première pierre d'une offensive forte pour la croissance et l'emploi que présenteront ensemble la France et l'Allemagne, par une contribution commune, au sommet européen de juin »,

Jean-Marc Germain, SN au travail et à l'emploi.

## LA HAUSSE DES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES DÉCÈLÈRE DEPUIS L'ACCORD DU 23 OCTOBRE

Les dépassements d'honoraires par les professionnels de santé libéraux représentent un total de 7 milliards d'euros. Ils ont augmenté de 9 % en deux ans pour les seuls médecins spécialistes, soit 2,3 milliards d'euros sur les 13 milliards d'euros restés à la charge des patients ou de leurs mutuelles, quand ils en ont une. Plus de 7 milliards sont imputables aux seuls dépassements d'honoraires. L'accord signé fin 2012 permet de réduire ces dépassements et facilite l'accès aux soins, gravement entravé par les coûts prohibitifs de l'accès aux soins.

### EN CHIFFRES

- > 25 % de la population hésite ou renonce à se soigner.
- > La hausse des tarifs de santé décélère en 2012 : 2,4%, alors qu'elle était de 4% en 2011.

L'accord sur les dépassements d'honoraires est un « bon accord qui permet d'abord d'encadrer, c'est-à-dire, d'interdire les dépassements abusifs ». Les « dépassements abusifs seront désormais impossibles » (Marisol Touraine, 12 novembre 2012).

- > Les médecins se sont engagés, dès lors qu'ils entreraient dans le contrat d'accès aux soins, à geler les tarifs de leurs consultations.
- > Les patients seront mieux remboursés par l'assurance maladie et certains tarifs d'actes pratiqués en secteur 1, c'est-à-dire remboursés par la Sécurité sociale, seront revalorisés.
- > L'attitude de certains praticiens, exprimant leur incompréhension, vis-à-vis de ce dispositif d'encadrement des dépassements d'honoraires nuit à l'image de la médecine libérale et pénalise les patients les plus fragiles.